

Votre territoire est
PLEIN D'ÉNERGIE
et vos citoyens aussi

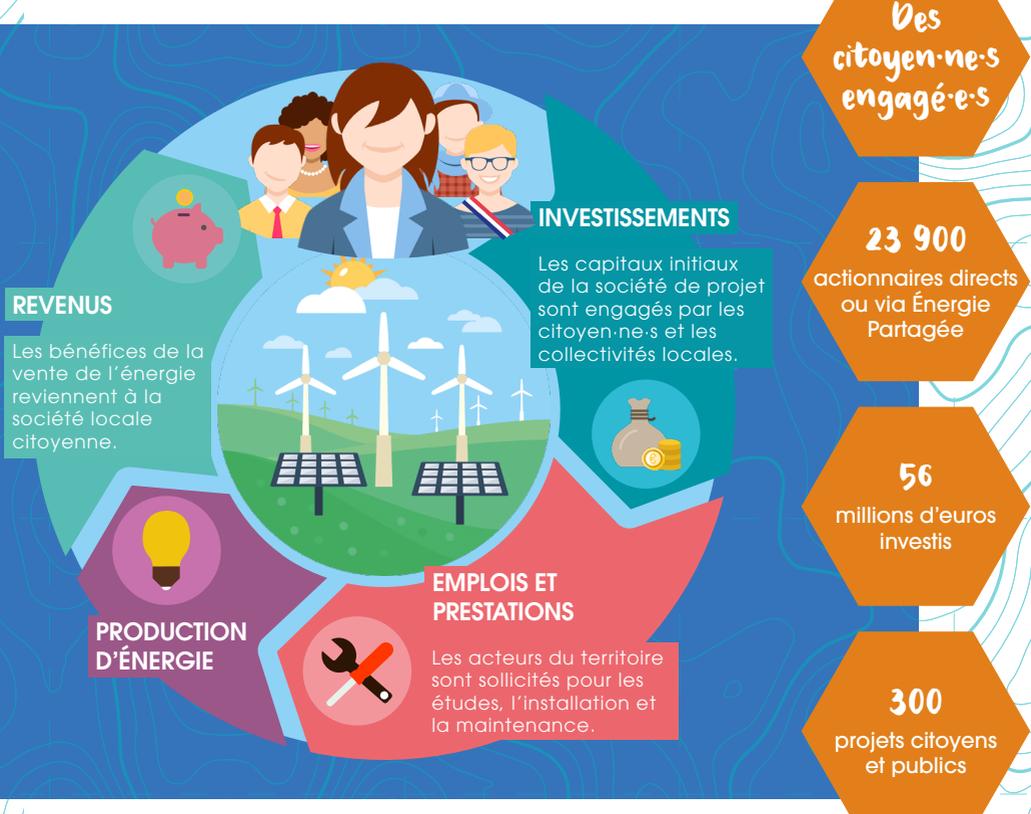


**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Qu'est-ce que l'énergie renouvelable citoyenne ?

Les territoires sont riches de ressources naturelles convertibles en énergie : le vent, le soleil, le bois, l'eau... Partout en France, des citoyen-ne-s et des collectivités locales (communes, EPCI, etc.) se mobilisent pour valoriser ces ressources grâce à des projets de production d'énergie renouvelable (EnR).

Ce que l'énergie citoyenne a de particulier, c'est de faire participer les acteurs locaux au financement et à la gouvernance des projets, pour maîtriser les décisions et les bénéfices.



Des sociétés locales de production d'énergie

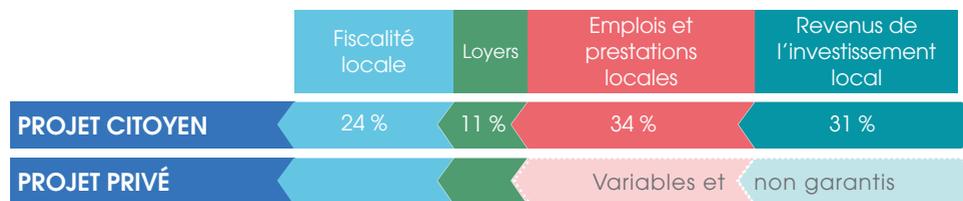
Pour mener à bien ces projets, les acteurs locaux s'organisent sous forme de sociétés commerciales (SCIC, SAS, etc.). La gouvernance est partagée au sein de ces structures : habitant-e-s, collectivités, SEM locales, acteurs privés, en veillant au respect d'un fonctionnement transparent et démocratique.

Quel est l'intérêt pour votre territoire ?

En participant à un projet citoyen, la collectivité dispose de vrais leviers pour optimiser les bénéfices économiques et s'assurer du développement harmonieux des filières renouvelables sur son territoire.

Des retombées économiques directes et indirectes

Tout projet d'énergie renouvelable génère des retombées économiques locales, mais **un projet citoyen bien maîtrisé peut rapporter au moins 2 fois plus au territoire qu'un projet classique**. Outre la fiscalité locale et les loyers fonciers, les projets citoyens et publics rapportent davantage au territoire grâce au recours à l'emploi local et aux dividendes qui reviennent aux actionnaires locaux.



Source : Énergie Partagée 2019

Des collectivités et citoyen-ne-s qui ont leur mot à dire

Prendre part aux décisions stratégiques - Être actionnaire offre un réel pouvoir de décision dans la durée : localisation, envergure, impact environnemental, choix des prestataires, etc. À la différence d'investisseurs extérieurs au territoire, les citoyen-ne-s et les collectivités s'orientent vers des choix pérennes et sûrs qui profitent au territoire sur le long terme.

Exemple : affecter une partie des bénéfices au financement d'un poste d'animation sur la maîtrise de l'énergie - parcs éoliens de Bégawatts, Sévérac et Avessec.

Favoriser une co-construction avec les acteurs locaux - La présence d'acteurs citoyens et publics dans la gouvernance rend la société de projet plus à l'écoute des habitant-e-s et des usager-ère-s du territoire. Leurs propositions sont plus susceptibles d'être prises en compte et de faire véritablement évoluer le projet. Même si cela ne désamorçait pas toutes les oppositions, cette façon de travailler aide la mobilisation autour du projet.

Exemple : réaliser des études de ressenti acoustique des riverain-e-s et investir dans des équipements de réduction du bruit permettant d'aller au-delà des exigences réglementaires - parc éolien de Sévérac-Guenrouët.



Quel rôle votre collectivité peut-elle jouer ?

L'énergie citoyenne et publique renforce l'attractivité du territoire, promeut les dynamiques sociales et réduit la dépendance aux énergies fossiles. Une collectivité, selon qu'elle privilégie l'un ou l'autre de ces objectifs, combinera différemment les différents leviers dont elle dispose.

Les bonnes questions avant de se lancer

- 1 Définissez le degré d'intervention envisageable pour votre collectivité** - Quels sont les moyens humains, fonciers et financiers dont votre collectivité dispose ? Quel est le niveau de portage politique souhaité ? Quelle est l'implication attendue des habitant.e.s ?
- 2 Approfondissez votre connaissance des dynamiques locales** - Des initiatives locales sur les énergies renouvelables existent-elles déjà sur le territoire ? Des actions sont-elles menées par d'autres collectivités (syndicat d'énergie, région, PNR) et par des structures locales (SEM, ALEC) ?
- 3 Prenez contact avec les réseaux régionaux de l'énergie citoyenne pour obtenir des conseils personnalisés** - Comment mobiliser les citoyen.ne.s pour créer une dynamique locale ? Quels sont les montages possibles pour intervenir en tant que collectivité ? Comment se positionner vis-à-vis d'une offre d'un opérateur privé ? Comment maximiser les retombées financières pour le territoire ?

Contactez-nous www.energie-partagee.org/contact

Consultez les publications clés

Mieux maîtriser les projets d'EnR sur son territoire - Un guide opérationnel qui aborde les enjeux liés à la participation des collectivités dans le domaine des EnR, les différentes modalités d'intervention ou encore les méthodes de suivi dans le temps des projets.

Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable - Cette publication s'intéresse spécifiquement aux projets citoyens et publics. Elle détaille les partenariats possibles entre habitant.e.s, collectivités et acteurs privés, en les illustrant avec des exemples pointus.

Des collectivités impliquées

384 collectivités actionnaires en direct ou via une SEM

13,8 millions d'euros investis



Différentes postures possibles



INVESTISSEUR

- Prendre des parts dans une société de projet
- Participer activement à la gouvernance et aux décisions pouvant aller jusqu'à la maîtrise du projet

- Initier un projet d'EnR et y associer des citoyen.ne.s et des partenaires privés, comme la **Communauté de communes Entre Juine et Renarde** qui a acheté un terrain et monté une société de projets multi-acteurs **p.6**
- Devenir actionnaire d'une société de projet citoyenne et publique émergente et participer à sa gouvernance, comme **Mauges communauté** qui a participé au rachat du parc éolien de l'**Hyrôme** **p.7**
- Prendre une place au sein de projets privés pour représenter les intérêts du territoire

Bon à savoir : la loi autorise les collectivités à être actionnaire des projets d'énergie renouvelable sur leur territoire ou à proximité.



FACILITATEUR

- Soutenir opérationnellement (subventions, appui technique, mise à disposition, ...)

- Allouer des moyens humains, financiers ou techniques, comme la **communauté de Couesnon Marches de Bretagne** qui a recruté un agent pour suivre un projet de méthanisation **p.9**
- Proposer des sites vous appartenant (terrains, toitures) propices à la production d'énergie
- Solliciter vos co-contractants pour qu'ils garantissent une gouvernance partagée, comme la **commune de Lucinges** qui a fixé comme condition à l'attribution de sa DSP un financement par des acteurs locaux à hauteur de 40 % **p.11**



SOUTIEN

- Créer un cadre propice à l'émergence de projets
- Assurer l'animation du territoire

- Faire des études sur le potentiel énergétique du territoire comme le **PNR du Haut-Jura** qui a intégré les enjeux environnementaux à sa charte et a réalisé un schéma des énergies renouvelables **p.10**
- Prêter une oreille attentive au tissu associatif local
- Organiser des réunions publiques sur la trajectoire énergétique du territoire, comme **Ouest Aveyron Communauté** qui a ainsi contribué à l'émergence de la société citoyenne **EnerCOA** **p.8**



EnR Juine et Renarde, la répartition du risque

Dans le cadre de son Plan climat-air-énergie territorial, la communauté de communes Entre Juine et Renarde a racheté en 2018, avec le soutien du département de l'Essonne, un terrain délaissé d'une zone d'activité. Une étude de faisabilité confirme le potentiel technique et économique pour y installer une centrale photovoltaïque. Pour supporter l'investissement de départ et le risque associé, plusieurs acteurs prennent part au projet, parmi lesquels une société d'économie mixte, la SEM SIPEnR, mais également l'outil d'investissement citoyen Énergie Partagée.

Au printemps 2020, la société EnR Juine et Renarde est née. Son capital est réparti entre les parties prenantes, assurant une gouvernance équitable. La participation de la communauté de communes, à hauteur de 25 %, est un atout indéniable : sa connaissance du territoire a par exemple permis de réaliser une étude d'impact très aboutie. Grâce à cette implication, les outils de communication de l'intercommunalité sont également mobilisables auprès des habitant.e.s. Le capital de la société leur sera d'ailleurs ouvert via Énergie Partagée.



4 700 kW
de puissance

consommation
électrique de
4 371
personnes*

2022
mise en service
prévisionnelle

4 000 000 €
de budget

“ La communauté de communes pourra bénéficier des dividendes de la société de projet en complément des retombées fiscales. Grâce à ce montage, les habitants pourront également participer au financement de ce projet 100 % public et citoyen. ”

Arnaud Brunel
Directeur général de la SEM SIPEnR

* par an, hors chauffage et eau chaude sanitaire

Parc éolien de l'Hyrôme, synergie entre citoyen.ne.s et élu.e.s

Développé par un opérateur privé, le parc éolien de l'Hyrôme a suscité l'intérêt des habitant.e.s et de la communauté d'agglomération grâce à l'implication d'Atout Vent. L'association, déjà engagée dans un autre parc éolien, souhaitait acquérir celui de l'Hyrôme. Afin de rassembler les fonds nécessaires dans le temps imparti, elle a rencontré Mauges Communauté, une collectivité déjà très active dans les énergies renouvelables, ainsi que la société d'économie mixte départementale Alter énergie. Avec Énergie Partagée, elles ont pu réunir l'épargne nécessaire pour racheter le parc éolien de l'Hyrôme, et c'est désormais une société citoyenne qui exploite le site.

Ouvrir le capital favorise évidemment l'acceptabilité d'un tel projet, car l'investissement appartient et profite aux citoyen.ne.s plutôt qu'à des capitaux éloignés des enjeux locaux. Cette gestion de proximité a par exemple permis de prendre en compte le contexte environnemental et des riverains dans la plantation de haies sur le parc, une question majeure dans cette région bocagère. Le projet de l'Hyrôme est également pourvoyeur d'activités : sur ce parc, comme sur les autres parcs citoyens des Mauges, l'essentiel de ce qui peut être sous-traité localement est confié à des entreprises du territoire.



12 000 kW
de puissance

consommation
électrique de
29 693
personnes*

2020
mise en service

26 000 000 €
de budget

“ Porter à plusieurs un tel projet qui implique un investissement conséquent a permis de rassurer l'ensemble des partenaires, mais aussi d'inscrire la gouvernance territoriale dans notre feuille de route. ”

Luc Pelé
Conseiller délégué Énergies renouvelables
de Mauges Communauté

EnerCOA, concrétiser une politique territoriale

Le Plan climat-air-énergie territorial est une mesure réglementaire qui a souvent bien du mal à se concrétiser, faute de moyens financiers et opérationnels dédiés au niveau local. En associant un large panel d'acteurs, Ouest Aveyron Communauté, appuyée par le Pôle d'équilibre territorial et rural Centre Ouest Aveyron, a su dépasser cet écueil. Grâce à l'accompagnement du réseau régional ECLR Occitanie, elle a identifié le potentiel photovoltaïque du territoire avant de solliciter d'autres collectivités. Également suivi par des citoyen-ne-s pionnier-ère-s, le projet a été présenté aux habitant-e-s qui ont manifesté un vif intérêt.

Ainsi est née EnerCOA, une société coopérative d'intérêt collectif, qui promeut la production locale d'énergie renouvelable. Grâce à une gouvernance collectivités-citoyen-ne-s, la gestion reste au plus près du territoire, des entreprises locales réalisant la quasi-totalité des prestations liées au projet. Mais ce n'est pas tout : la collectivité et les citoyen-ne-s ont conçu EnerCOA comme un outil durable et ambitieux dans la politique énergétique du territoire. Elle se positionne aujourd'hui sur le bois-énergie, l'éolien ou le photovoltaïque au sol. La coopérative a été plusieurs fois lauréate d'appels à projets de la région Occitanie, un soutien qui, avec d'autres apports financiers, permet de planifier l'embauche de deux salarié-e-s.

“ Intégrer les citoyens dès le départ du projet a permis à notre communauté de communes d'acquérir une reconnaissance dont nous manquons souvent. Nous avons montré ce que faisait concrètement Ouest Aveyron Communauté. ”

Michel Delpuch
Président d'Ouest Aveyron Communauté
Président d'EnerCOA



600 kW
de puissance

consommation
électrique de
563
personnes*

2021
mise en service
prévisionnelle

720 000 €
de budget

* par an, hors
chauffage et eau
chaude sanitaire

Biogaz des Marches de Bretagne, un outil au service des agriculteurs

À l'origine du projet Biogaz des Marches de Bretagne, la volonté de la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne d'aider ses agriculteurs, en développant un outil de méthanisation collectif. Sur ce territoire où les exploitations sont de taille moyenne, les agriculteurs sont confrontés à des mises aux normes très contraignantes pour l'utilisation de leur lisier et leur fumier. L'investissement dans une unité de méthanisation leur apportera un allègement de la charge de travail, une diversification de revenus ainsi qu'une réduction des coûts liés aux engrais minéraux. C'est aussi l'opportunité pour les agriculteurs de répondre à des attentes sociétales croissantes sur la transition énergétique.

Pour faire aboutir cette proposition, la collectivité s'est associée à plusieurs partenaires institutionnels du département et de la région, à des banques, ainsi qu'à un constructeur. Le réseau Énergie Partagée est venu renforcer ce maillage afin de porter le projet auprès des habitant-e-s et leur permettre d'investir à leur tour. Les agriculteurs resteront majoritaires : il leur reviendra de prendre des décisions et de porter certains aspects techniques, comme la qualité du digestat, ou logistiques, comme l'organisation de la récupération des matières premières. Cet outil collectif reste au plus près de leurs besoins.

“ Un projet territorial, citoyen et co-construit, c'est un travail de longue haleine mais les agriculteurs ont aujourd'hui une grande maîtrise de leur outil qui a été accepté par la population. ”

Louis Dubreuil
Président de Couesnon Marches de Bretagne (2017-2020)



120 Nm³/h
de débit

consommation
en chauffage de
2 444
personnes

2022
mise en service
prévisionnelle

5 000 000 €
de budget

Centrales Villageoises du Haut-Jura, l'importance de l'accompagnement

Expérimenter de nouvelles formes d'action publique fait partie de l'identité des parcs naturels régionaux. En 2010, celui du Haut-Jura avait intégré les enjeux liés au changement climatique au cœur de son projet de protection. Par la suite, son schéma des énergies renouvelables avait identifié le solaire comme énergie à fort potentiel de développement. Le parc voulait aussi donner à ce projet une dimension citoyenne, avec des retombées économiques locales. La réponse est venue de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui expérimentait alors, sur d'autres parcs naturels, des sociétés locales à gouvernance citoyenne, les Centrales Villageoises.

Comment repérer les toitures ? Comment prendre contact avec leur propriétaire ? Quelle assurance envisager ? Pour répondre à ces questions très concrètes, le Parc naturel régional du Haut-Jura, rejoint par quatre communautés de communes, a bénéficié des outils du réseau des Centrales Villageoises. Celles-ci proposent également un mode de gouvernance coopératif qui associe étroitement les citoyen-ne-s auxquel-le-s le capital de la société est ouvert. Dans un premier temps, l'électricité produite par une grappe photovoltaïque de huit toitures sera vendue dans le cadre de l'obligation d'achat. La coopérative envisage déjà la deuxième tranche de ce projet qui s'orienterait vers de l'autoconsommation, renforçant encore la dimension locale de ce projet.

“ Avant, l'écologie était réservée à ceux qui avaient les moyens d'investir dans des panneaux photovoltaïques. Grâce aux Centrales Villageoises, une telle démarche est à la portée de tous. ”

Yves Poète
Maire d'Avignon-lès-Saint-Claude (2014-2020)
Vice-président du Parc naturel régional du Haut-Jura (2017-2020)



348 kW
de puissance

consommation
électrique de
326
personnes*

2021
mise en service
prévisionnelle

434 000 €
de budget

* par an, hors
chauffage et eau
chaude sanitaire

ForestEner Lucinges, rayonner au-delà de son propre territoire

Lucinges, une petite commune de 1700 habitant.e.s, a fait le choix de participer activement à la transition énergétique de son territoire. La construction et la rénovation de bâtiments publics, ainsi que la nécessaire mise aux normes d'installations de chauffage, ont donné l'occasion de concrétiser cette ambition. La réalisation d'un réseau de chaleur bois-énergie qui dessert l'ensemble des équipements municipaux, ainsi que les maisons individuelles du centre du village s'est avérée la solution la plus adéquate : le réseau utilise une énergie locale, le bois, en même temps qu'il offre des débouchés pour les sous-produits de la forêt.

Pour mener à bien ce projet d'envergure, la collectivité ne disposait pas de moyens financiers suffisants, ni des compétences spécifiques requises pour ce type d'installation. C'est la raison pour laquelle elle a opté pour une délégation de service public. La société de projet locale ForestEner a été retenue pour gérer l'investissement, la réalisation et la gestion du réseau. Grâce à Énergie Partagée, le capital de la société a été ouvert aux habitant.e.s, permettant une meilleure sensibilisation à la question énergétique. Enfin, la commune de Lucinges, en étant représentée au conseil d'administration de ForestEner, a acquis une certaine expérience qu'elle partage avec d'autres collectivités de taille plus importante, comme la Métropole de Grenoble, qui a des projets similaires.

“ La commune développe un travail pédagogique très fort auprès des enfants grâce à l'investissement de nos professeurs des écoles. C'est une autre manière de diffuser la culture de la transition écologique. ”

Yves Dieulesaint
Conseiller adjoint Environnement de Lucinges



480 kW
de puissance

consommation
en chauffage de
244
personnes

2018
mise en service

1 050 000 €
de budget



ÉNERGIE PARTAGÉE

Depuis 2010, Énergie Partagée fédère, accompagne et finance les initiatives locales et collectives de production d'énergie renouvelable en France.



Vous souhaitez être accompagné-e dans la réalisation d'un projet citoyen et public ? Nos animateur·rice·s régionaux·ales suivent des projets sur leur territoire et apportent à chacun·e conseils et méthodologies. Ils·elles peuvent intervenir devant votre assemblée délibérante.

Contactez-nous www.energie-partagee.org/contact

Vous souhaitez rejoindre le mouvement en adhérant à l'association Énergie Partagée ? De nombreuses collectivités partagent leurs pratiques au sein du réseau et ont accès à une banque de ressources pour construire leurs projets.

Rendez-vous sur le site www.energie-partagee.org

35
animateur·rice·s

300
structures
adhérentes

6 300
citoyen·ne·s
actionnaires

Énergie Partagée remercie les porteur·euse·s de projets pour leurs témoignages ainsi que les membres du comité de pilotage, représentant·e·s de l'ADEME, AMORCE, Coopawatt, ECLR Occitanie, SIPeN, Sergies.

Énergie Partagée / Janvier 2021 / Crédits photo : EnR Juine et Renarde, Citéole, EnerCOA, Couesson Marches de Bretagne, PNRHJ R. Gauthier, ForestEner / Illustrations : FreePik, Flaticon / Témoignages recueillis par Claire Teyssere-Orion

Soutenu par



Partenaires

